

terons au contraire. Ils nous prouvent qu'ils se sont mieux rendu compte avec le temps et la réflexion des besoins et des nécessités du pays.

En matière d'économie politique les deux principes opposés, la protection et le libre-échange, sont également vrais, selon les lieux et suivant les circonstances.

Au point de vue de la civilisation, du rapprochement entre les peuples, de la facilité des transactions, du bien-être des masses, le libre échange l'emporte sur la protection.

Mais à quoi sert de rester désarmé quand on est attaqué de tous côtés.

Le libre-échange chez nous signifierait simplement que nous ouvrons toutes grandes nos portes à nos ennemis, à nos concurrents industriels, quand eux-mêmes s'entourent d'un mur qu'il est impossible de forcer. Nous ne pouvons donc raisonnablement courir à notre ruine en démolissant nos remparts sous prétexte que nous combattons pour la bonne cause.

Nous ne pensons pas qu'il y ait au Canada un seul homme sérieux, aimant son pays et le voulant riche et prospère qui pense encore que nous devons abolir nos tarifs de douane.

Bon nombre d'industries ont été créées chez nous qui n'auraient pu l'être faute de droits de douane ; ces industries font vivre des milliers d'ouvriers qui eux-mêmes sont les meilleurs clients de nos populations agricoles et alimentent le commerce de nos villes et les industries du bâtiment.

Les libéraux le reconnaissent enfin et leur chef déclarait dernièrement que, s'il arrivait au pouvoir, il considérerait de son devoir de protéger les industries existantes.

Il y a toujours des gens plus royalistes que le roi. Aussi, il arrive que certains orateurs du parti de l'opposition, malgré les déclarations de leur chef, continuent à colporter dans les campagnes les vieilles idées du parti à propos du libre-échange et d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis. Nous croyons qu'il y a là un simple manquement à la discipline dans les rangs des libéraux et qu'on va nous laisser la paix avec le traité de réciprocité qui serait en contradiction formelle avec les idées d'une juste et saine protection proclamées par M. Laurier.

Nous continuerons donc à demander aux candidats libéraux s'ils veulent oui ou non une protection réelle et efficace pour nos industries, ou s'ils ne la veulent qu'envers certains

pays pour mieux nous livrer à d'autres. La question est grosse, c'est pourquoi il est nécessaire d'y répondre sans ambages.

Nous ne sommes pas les ennemis d'un traité avec les Etats-Unis, traité qui permettrait d'écouler certains de nos produits chez nos voisins et de recevoir d'eux d'autres produits ; mais, de là, à ouvrir toutes grandes nos frontières à tous leurs produits naturels ou manufacturés, il y a un pas qu'aucun Canadien sensé ne voudra franchir, car ce serait pour nous la ruine de la plupart de nos industries.

Nous sommes, nous l'avons dit, partisans d'une protection sage ; nous demandons que l'industriel puisse vivre et que l'ouvrier puisse gagner son pain. S'ensuit-il que nous croyions que toutes les industries puissent avantageusement prospérer au Canada, grâce à des droits protecteurs, sans que le contre-coup s'en fasse sentir chez le consommateur ? Evidemment non.

(A suivre).

L'ASSURANCE SUR LA VIE ET LES HABITATIONS A BON MARCHÉ

L'Assurance Moderne publie un très remarquable rapport présenté au Congrès des Habitations à bon marché, à Bordeaux par M. Emile Cherson. Nous sommes persuadés que nos lecteurs en feront leur profit :

I

L'ASSURANCE SUR LA VIE

Pour les gens vivant au jour le jour, la durée de la vie peut les mettre en crise par deux excès contraires : son excès de longueur, sa brièveté.

Dans le cas où l'on vit trop longtemps, on survit à sa période d'activité laborieuse et lucrative ; la vieillesse, qui fait tomber du bras fatigué l'outil trop lourd pour lui désormais, retire aussi le pain de la bouche de l'ouvrier réduit à l'inaction et privé de salaire. Mais l'assurance est là qui apporte son remède sous la forme de pensions de retraite, et restitue aux derniers jours de la vie les sacrifices fructueux faits par la prévoyance au temps de la jeunesse et du travail.

Si, au contraire, la vie est trop courte, la famille, désemparée par la perte de son chef, est vouée non seulement au chagrin, mais encore à la misère. Ici également, intervient l'assurance qui, faisant masse des cotisations des survivants, cons-

titue un petit patrimoine au profit des veuves et des orphelins.

Telles sont les deux grandes formes de l'assurance sur la vie, qui résolvent respectivement les douloureux problèmes de la vieillesse et de la mort prématurée.

Elles sont aujourd'hui l'une et l'autre en possession de données exactes, dont elles ont été trop longtemps privées. Aux tables démodées de Deparcieux et de Duvillard, qui sont restées en vigueur jusqu'à ces derniers temps, on s'est enfin décidé à substituer des tables précises, résultant de la pratique même des Compagnies pendant plus d'un demi-siècle et correspondant aux conditions effectives de leur clientèle. Ces données sont mises en œuvre par des savants spéciaux, les actuaires, à l'aide des méthodes mathématiques d'une valeur éprouvée. Cette science est constituée et les calculs de l'assurance présentent aujourd'hui toutes les garanties d'une véritable rigueur mathématique.

La première des deux formes de l'assurance sur la vie est très populaire en France, où elle a été acclimatée par les Sociétés de secours mutuels. Plus de la moitié de ces Sociétés ne se contentent pas de secourir leurs membres en cas de maladie, mais joignent à ce précieux service celui des pensions de retraite. Ces pensions sont, en outre, pratiquées pour les employés de l'Etat et des grandes Compagnies ; des projets de loi retentissants, qui ont éveillé beaucoup d'espérances, pour ne pas dire d'illusions, ont également contribué à répandre cette idée de la retraite, qui gagne chaque jours de nouveaux adhérents dans le grand public.

Il n'en est pas de même en ce qui constitue la seconde forme de l'assurance sur la vie, celle qui vise le cas du décès. Longtemps regardée avec défaveur par l'opinion publique et même par la loi, qui étaient tentées de n'y avoir qu'une spéculation immorale, sinon même inspiratrice du crime, elle a fini par triompher de ce préjugé dans les classes riches qui recourent volontiers à ses combinaisons ; mais elle est encore ignorée chez nous par les masses profondes. Les trois milliards et demi de capitaux assurés en France appartiennent à la richesse et à l'aisance ; tout au plus la clientèle des Compagnies descend-elle jusqu'à la petite bourgeoisie ; mais elle laisse en dehors d'elle les paysans, les artisans, les ouvriers, qui lui sont totalement étrangers.

Les Compagnies dédaignent, — en grandes dames qu'elles sont, — ce